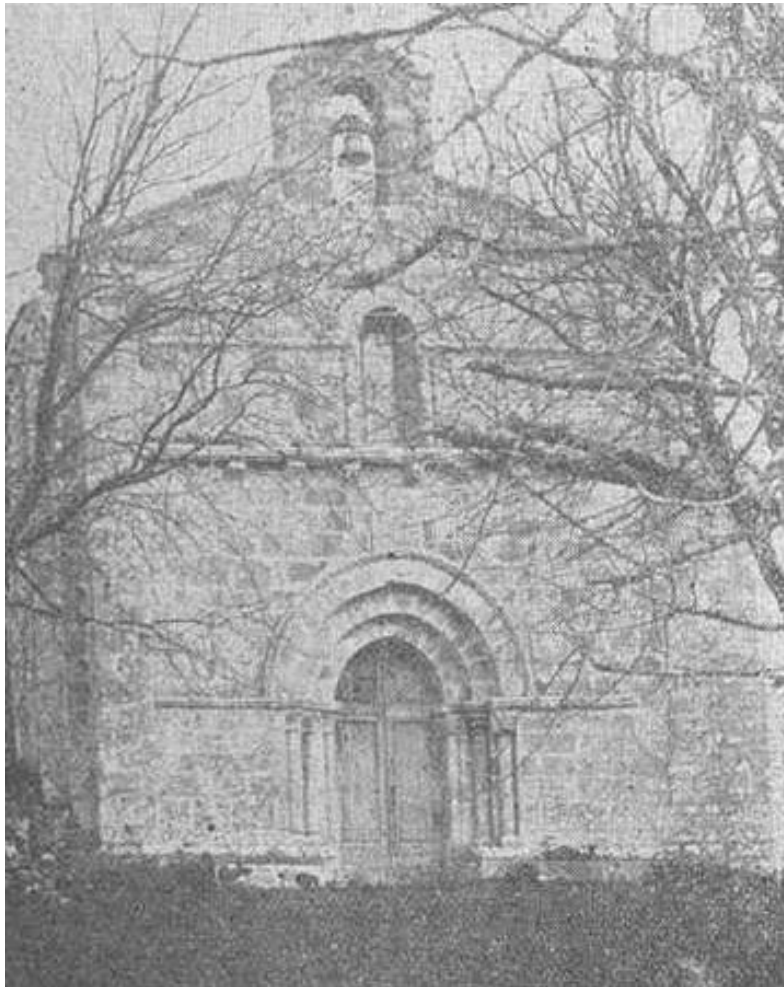


L'Ancienne Commanderie de Malleyrand

En suivant les gracieux méandres que décrit dans une vallée profonde le capricieux ruisseau de la *Ligone*, on arrive au pied d'un coteau ombragé de chênes et de châtaigniers. C'est là qu'autrefois se trouvait un petit moulin qui égayait de son éternel tic-tac la solitude du meunier des Templiers de *Malleyrand*. De cette dépendance de la Commanderie il ne reste plus que des ruines, car les pierres et les tuiles furent enlevées lors de la construction du logis de *Croi de Bord*.



Si nous gravissons sur la rive droite la pente abrupts du coteau nous découvrons, à deux cents mètres du ruisseau, derrière un fouillis de branchages, la petite église aujourd'hui abandonnée qui réunissait au jour de fête les habitants de *Malleyrand*, desservis jusqu'au XVIII^e siècle par le vicaire de *Marillac*. Le village fut alors rattaché à la paroisse d'*Yvrac*, qui prit le nota d'*Yvrac* et *Malleyrand*.

Le monument, bien qu'un peu lézardé à droite, a conservé, sous un aspect vieillot, les détails intéressants de l'art du XII^e siècle.

De forme rectangulaire, il appartient, par ses décors, à la troisième époque du roman fleuri.

Le portait est des plus curieux avec ses trois archivoltes soutenues par trois piliers séparés ayant chacun une console de feuillages et des ornements différents pour chaque fût. Le deuxième pilier à gauche est surmonté d'un ange aux ailes

étendues. La sculpture de la troisième archivolte rappelle une torsade double à gros points retenue au milieu par une figure allégorique

La façade se continue en élévation par une bande transversale en corniche supportée par des consoles ornées de marmousets dont l'un représente une tête de félin. Une autre fenêtre en plein cintre éclaire l'intérieur et s'appuie sur la corniche; elle n'a qu'une seule voussure ornée d'étoiles en bordure. Le monument se termine par un campanile qui supporte encore sa petite cloche.

Au dedans, les deux piles centrales sont formées de trois colonnes groupées, les autres n'en font qu'une seule. Les chapiteaux à feuillage sortant de l'astragale s'élèvent à la naissance des arceaux sans atteindre le tailloir; les bases ont des pattes de feuillages et le tout forme un joli motif.

Au devant de la porte s'élève le tombeau de la famille *Bordé*, propriétaire de quelques-uns des vieux bâtiments que possédaient dans le village de *Malleyrand* les moines de la Commanderie.



En tant que fief ce terrain relevait de la seigneurie de *Montbron* et appartenait à la famille *Perry de Malleyrand*, qui donna celle des *Perry de Nieuil* et de *Lussac*.

La Commanderie de *Malleyrand* comptait parmi les seize de l'Angoumois; elle comprenait d'immenses domaines touchant an logis. Les particuliers des environs avaient recours à la Communauté pour se procurer l'argent, nécessaire à l'achat d'un petit lopin de terre, et le débiteur, moyennant un gros intérêt, pouvait être assuré de la discrétion la plus absolue; c'était en grand le cumul des bénéfices auquel on ajoutait la spéculation sur les grains. Aussi, lorsque les servants et les affiliés revenaient des champs, c'étaient chaque jour des libations pantagruéliques. Aux jours de fête, le logis confortable devenait un lieu d'orgies. D'ailleurs les templiers n'avaient du moine que l'habit. Le culte n'était qu'un moyen; le trafic dans les

campagnes leur enlevait tout prestige et le peuple les haïssait.



Philippe le Bel profita de ce mécontentement pour décider la suppression de l'ordre. Une entrevue eut lieu à l'abbaye de *Font-Douce*, près *Cognac*, entre le roi et le pape *Clément V*, qui venait d'être élu grâce à l'appui de *Philippe*. Mais il avait promis de payer se tiare du sang des templiers.

Avant de laisser au peuple le temps de faire main basse sur les domaines, le roi s'en était assuré la possession, aidé par le Parlement, ennemi des *Templiers*; il avait en outre, convoqué le 14 septembre 1307 tous les sénéchaux et baillis et leur avait intimé l'ordre de se tenir prêts et en armes pour le 12 octobre suivant, mais de ne pas ouvrir le pli fermé qui accompagnait cet avis, sous peine de mort, avant la nuit du 12 au 13 octobre.

Les *Templiers* furent saisis et les biens de l'ordre réunis à la couronne malgré la promesse du roi qui devait appliquer

cette fortune au service de la Terre sainte. (Lettre du roi, 25 décembre 1307).

Inculpés d'hérésie, ils furent soumis partout à la question, à la gêne, au pain et à l'eau, à la torture. Ceux qui n'avouèrent pas furent mis à mort. Parmi les accusations qui leur furent reprochées il en est



une qui a son importance: Ils adoraient disait-on une idole en forme de tête humaine ou de tête de chat et portaient nuit et jour sur leur chemise des cordelettes enchantées par le contact de cette idole. Or à la façade de l'église de *Malleyrand*, il existe un mascarón représentant une tête de chat¹.

Pour expliquer au peuple la légitimité de cet accaparement de biens, le roi fit lire dans toutes les sénéchaussées et bailliages une lettre préparée par *Nogaret* lui-même². La lecture qui en fut donnée en la sénéchaussée de *Montbron* le 25 octobre s'appliquait en même temps à *Malleyrand* et à *Vouthon* (où existait une commanderie qui fut remise aux chevaliers de *Malte* après la suppression des *Templiers*). L'église de *Malleyrand* est classée comme monument historique.

†

¹ Grâce à la bienveillance de M. *Espitallier*, pharmacien à *La Rochefoucauld*, je joins la photographie de ce motif.

² Lire la lettre de *Nogaret* dans *Lavisse*, Histoire de France, tome II, livre II, p. 183.